

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF576

présenté par

M. Parigi, M. Pradié, M. Hetzel, M. Bazin, M. Schellenberger, M. Door, M. Vialay, M. Rolland,
M. Emmanuel Maquet, M. Abad, M. Aubert et M. Viala

ARTICLE 29

I. – À la fin de l’alinéa 26, substituer au nombre :

« 349 000 »

le nombre :

« 449 000 ».

II. – À la fin de l’alinéa 68, substituer au montant :

« 449 millions d’euros »

le montant :

« 549 millions d’euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il s’agit ici de laisser un peu de répit aux CCI en 2019. Par cet amendement, les CCI ne seront pas mises à contribution pour l’année 2019 et verront leur contribution atteindre les 100 millions d’euros en 2020, contre les 200 millions que leur demande le Gouvernement.